

**Séance du Conseil municipal du 26 février 2015**  
**Extrait du procès-verbal**

...  
**5. Propositions du Conseil administratif**

**5.1 Acquisition de mobilier non fixe et d'équipements destinés à l'EVE du « Nouveau Prieuré » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 180'000.- TTC)**

La présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative en charge du dicastère de la Jeunesse.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que le 9 décembre 2010, le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement de CHF 3'334'000.- pour l'installation d'une crèche dans le complexe intergénérationnel du « Nouveau Prieuré ». Puis, le Conseil municipal avait voté une délibération pour l'acquisition d'une part de copropriété. Il reste maintenant à voter un montant de CHF 180'000.- pour du mobilier (jouets, chaises, tables, matériel de psychomotricité, accessoires de salle de bain, jeux éducatifs, etc.). Ce montant a été calculé sur la base d'un coût de CHF 2'800.- par place d'accueil, ceci à la lumière des expériences faites dans d'autres institutions de la petite enfance, notamment en ville de Genève. Pour 60 places, on arrive à un montant de CHF 168'000.-, auquel a été ajouté une somme pour d'éventuelles retouches ou modifications de certains aménagements fixes. Ce soir, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de permettre à la crèche de commander ces objets en vue de sa prochaine ouverture. Mme Grandjean-Kyburz signale encore que la commission Jeunesse a émis un préavis favorable à l'unanimité.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif en charge du dicastère des Finances.

M. Locher relève que l'exposé des motifs que les conseillers municipaux ont reçu résume l'entier de la situation. Ce projet, qui était annoncé déjà lors du vote du crédit d'investissement initial, s'inscrit dans la continuité et la logique de l'ensemble du projet. Il a été présenté à la commission Finances qui n'a pas émis de remarques particulières.

La présidente passe la parole à Mme Tiercy, présidente de la commission Jeunesse.

Mme Tiercy ajoute aux propos de Mme Grandjean-Kyburz que cette délibération est l'aboutissement d'un travail de cinq ans. La commission Jeunesse se réjouit de voir cette crèche fonctionner à plein régime dès le mois de septembre. Elle a émis un préavis favorable à l'unanimité.

La présidente passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind remarque que, dans son intervention, Mme Grandjean-Kyburz a évoqué le fait qu'il s'agissait du dernier volet d'un grand projet. Mais il a l'impression que les architectes qui ont élaboré ce projet préfèrent les stores aux volets. Cela dit, la commission Finances a effectivement préavisé favorablement cet investissement à l'unanimité.

La présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

**Séance du Conseil municipal du 26 février 2015**

**Extrait du procès-verbal**

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

*[Arrivée de Mme Sommer à 21 h 15]*

**ACQUISITION DE MOBILIER NON FIXE ET D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À L'EVE  
DU « NOUVEAU PRIEURÉ » : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET  
FINANCEMENT  
(CHF 180'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Jeunesse lors de leur séance du 4 février 2015,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 18 février 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 180'000.- TTC pour l'acquisition de mobilier non fixe et d'équipements destinés à l'EVE du « Nouveau Prieuré » ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 180'000.- TTC au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 54.02.331 "amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2016 à 2023.